
KLEBER MESQUIDA

Député de l'Hérault
1er Vice-président du Conseil Général
Maire de Saint-Pons de Thomières

Béziers 21 juin 2006

- QUESTION ECRITE -

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de **M. le Ministre de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche** sur la dernière loi sur l'éducation qui dans ses textes fait acte de marginalisation en matière de langues de France, dont l'occitan, en leur laissant une place si infime qu'elle ne garantit pas le maintien de leur enseignement de façon pérenne. La circulaire ministérielle n° 2006-093 du 31/05/2006 sur les langues vivantes oublie totalement les langues régionales et ne fait référence qu'aux langues étrangères. Cette réglementation rend, de fait, inapplicable dans les établissements scolaires, les textes régissant l'enseignement des langues régionales. La fédération des enseignements de langues et culture d'Oc (FELCO) demande une clarification des textes, soit par l'élaboration d'une nouvelle circulaire qui donne une place aux langues régionales dans les programmes au moins équivalente à la situation antérieure à la loi Fillon, soit, par l'ajout de la mention « et régionales en complément de « langues vivantes étrangères » à la circulaire citée ci-dessus.

Aussi, il lui demande s'il entend répondre aux requêtes de la FELCO, et quelles mesures il compte mettre en place pour garantir les cursus entamés par les enfants de notre région et assurer la continuité de l'offre de service public, dans l'attente d'une réflexion plus globale sur la revalorisation de l'enseignement des langues régionales.

Assemblée Nationale

kmesquida@assemblee-nationale.fr

126, rue de l'Université 75007 PARIS / Tél. : 0140637135 / Fax : 0140639367

Permanence parlementaire

mesquida.depute@wanadoo.fr

1 rue Général Thomières – 34500 BEZIERS

Tél. : 0467112961 / Fax : 0467112632 / Mobile : 0670556527